

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis? *Point.*
 - b. Ou des sommes assignées & payées à l'école? *Point.*
 - c. Fondations? *Point.*
 - d. Caisses communales? *Point.*
 - e. Biens d'église? *Point.*
 - f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit? *Non. Plus que ci-dessus.*
 - g. De biens-fonds? *Rien autre que les vils jardins.*
 - h. Ou d'autres capitaux quelconques? *Point.*

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Mettez à Dugges,
C. 7^e Mars 1799 R. L. D. J. J. J.

M. de la Roche le Préfet
Agent National

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

189
No. 95

à Chavannes.
Chavannes.

Petit Village

Commune

Paroisse d'Ecublens, Agence de Chavannes.

District de Morges.

Canton de Lemane.

Dorigny, ferme à 10 minutes.

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

Dans la paroisse
Eublens à 15 minutes. St. Sulpice à 35 minutes.
Hort de la paroisse
Reveny à 30 minutes. Frisier et Duingny à 50.
Echandens à 45 minutes.

a. Leurs noms.

b. Leurs distances réciproques.

I I.

I N S T R U C T I O N .

5°. Qu'en enseigne-t-on dans chaque école?

La lecture, la prière, les principes de Religion
L'écriture, l'arithmétique, le chant des pauvres.

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

Elle se tient toute l'année, excepté durant 3 semaines
en Moisson et 15 jours en Vendange. Elle dure
2 heures le matin et autant le soir.

7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage?

L'A. B. C. ou palette, le Catéchisme par C. Terrou.
Le Recueil de prières le V. et N. Testament.

8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés?

Bien, selon les usages et coutumes du pays.

9°. Durée de l'école chaque jour?

Deux heures avant et deux heures après midi.

10°. Les enfans sont-ils distribués ou classés?

On les distingue en commençans, et plus ou
moins avancés.

I I I.

R E L A T I O N S P E R S O N N E L L E S .

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

La ville de Lausanne d'après l'examen fait par
le pasteur et sur la nomination de deux citoyens
les plus capables.

b. D'où est-il?

De Lully
Antoine Louis Decastel.

c. Son nom

(3)

d. Son âge.

43 ans.

e. Sa famille, combien d'enfans a-t-il?

La femme et 4 enfans.

f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

Depuis 6 semaines qu'il y est venu, y aiant fonctionné
depuis le Nouvel. ans.

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

à Eublens Régent pendant plus de vingt ans.

h. Réunit-il à son office quelque autre fonction? quelles sont-elles?

M. l'abbé au besoin le Régent d'Eublens dans
les fonctions à l'église.

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?

20

a. En hiver, } soit garçons ou filles.

Tous en hiver, très peu en été.

b. En été, }

I V.

R A P P O R T S E C O N O M I Q U E S .

13°. Biens & fonds de chaque école.

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

Un mauvais petit jardin à l'ombre.

b. Quelle en est la valeur?

Un plantage estimé 2 fr.

c. Source des revenus.

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

Rien

15°. Bâtiment de l'école.

Maison de la commune

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

vieille et en très mauvais état.

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

Une seule chambre et froide.

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix?

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

La commune.

190

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
 - b. Ou des fommes assignées & payées à l'école?
 - c. Fondations?
 - d. Caiffes communales?
 - e. Biens d'église?
 - f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
 - g. De biens-fonds?
 - h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

*Argent 28, de la ville de Lausanne
 8, de la Commune de Chavannes.
 Bled, 20 quartierons, de la ville de Lausanne
 1 quartieron de particulier pour chaque enfant*

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

à Bramblens

un village

Commune

Paroisse de Lunnay Agence de Bramblens

de Morges

du Léman

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

191
 No. 90